

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 4 mai 2026 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur le maire Guillaume Landry, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Sabrina Denault Lapointe (à l'exception de la résolution 2026-159), Mathieu Skelling, Demmi Dolbec, Antoni Dumont, Normand Graillon et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Marie-Pier Dupuis, directrice générale est également présente.

#### **2026-143           OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Normand Graillon  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance du 4 mai 2026. Il est 19 h.

**ADOPTÉ**

14 personnes présentes dans la salle.

#### **2026-144           ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe  
Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

#### **Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

#### **CORRESPONDANCES D'AVRIL 2026**

- 1                   Invitation au Gala des mérites scolaires  
*Polyvalente Louis-St-Laurent*
  
- 2                   Invitation – Revue annuelle 2026 et 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Escadron  
670 du HSF  
*Escadron 670 du Haut-Saint-François*

#### **2026-145           CORRESPONDANCES D'AVRIL 2026**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling  
Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE les correspondances du mois d'avril 2026 soient reçues.

**ADOPTÉ**

**2026-146                    ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026 soit accepté tel que  
présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

**2026-147                    SIGNATURES - CESSION DE TERRAIN - MAVI**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling  
Appuyé par le conseiller Normand Graillon  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE la Ville de East Angus cède au montant de 1 \$ le lot 5 146 928 partie, tel que  
décrit dans la description technique datée du 28 avril 2026 de l'arpenteur-géomètre  
Jean-François l'Hérault, en faveur de l'entreprise MAVI conditionnellement à la  
signature de protocole d'entente qui comprend la construction d'une rue à ses frais  
sur ledit lot.  
  
QUE le maire Guillaume Landry, ainsi que Bruno Poulin, greffier-trésorier soient  
autorisés à signer tout document concernant la cession du lot 5 146 928 partie du  
Cadastre du Québec. **ADOPTÉ**

**2026-148                    SIGNATURES - ACQUISITION DES RUES -  
DÉVELOPPEMENT HAUTE-RIVE**

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
Que la Ville acquiert à titre gratuit les rues Yvonne-Landreville, Haute-Rive,  
Charles-Grenier, Luc-E.-Gosselin, et Saint-Pierre jusqu'à la Place Saint-Pierre à  
condition de l'obtention du certificat de l'ingénieur sur la conformité des rues.  
  
QUE le maire, Guillaume Landry et le greffier-trésorier Bruno Poulin soient  
autorisés à signer tous les documents relatifs à ce transfert. **ADOPTÉ**

**2026-149                    APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général  
du mois d'avril au montant de 366 971.24 \$ (141 028.59 \$ par chèque et  
225 942.65 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés  
du compte salaire du mois d'avril au montant de 174 750.23 \$ soient acceptés tels  
que présentés. **ADOPTÉ**

**2026-150                    DÉPÔT PROGRAMME PRIMEAU**

ATTENDU QUE :

- la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023-2033, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

- la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Il est résolu que :

- la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;
- la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023-2033 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023-2033;
- la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023-2033 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033.
- Le conseil municipal désigne la firme d'ingénierie St-Georges, structure et Civil à agir comme mandataire pour le dépôt de la subvention sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

**ADOPTÉ**

## **2025-151 DÉPÔT RAPPORT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Normand Graillon

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le rapport sur la situation budgétaire de la Ville du 1<sup>er</sup> mai 2026 couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 30 avril 2026 ainsi que le rapport comparatif, datés du 1<sup>er</sup> mai 2026, soient acceptés, tels que présentés par le greffier-trésorier.

**ADOPTÉ**

## **2026-152 REFUS D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande visant une modification au règlement de zonage afin d'agrandir la zone Rb-2 à même la zone Rb-3 pour y inclure les lots 4 181 355, 4 181 359 et 4 181 360 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lequel a formulé une recommandation défavorable quant à son approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU estime que la modification demandée n'est pas compatible avec les objectifs de protection et d'harmonisation du paysage urbain patrimonial de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU et partage les motifs soutenant le refus de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge qu'il n'est pas opportun de modifier la réglementation de zonage pour donner suite à cette demande ;

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

DE REFUSER la demande de modification au règlement de zonage visant l'agrandissement de la zone Rb-2 à même la zone Rb-3 afin d'y inclure les lots 4 181 355, 4 181 359 et 4 181 360;

DE PRENDRE ACTE de la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme au soutien de cette décision;

DE MAINTENIR la réglementation de zonage actuellement en vigueur sans modification. **ADOPTÉ**

#### **2026-153 PIIA – 73 RUE VICTORIA**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 20 avril 2026, a étudié la demande de permis pour défaire le balcon du côté de l'entrée de cour, rénover le balcon avant et faire peindre l'extérieur complet de la maison, ajouter une fenêtre latérale, remplacer les trois poteaux de la galerie avant en bois et refaire la toiture ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par le conseiller Normand Graillon

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation du bâtiment situé au 73, rue Victoria. **ADOPTÉ**

#### **2026-154 PIIA – 207 RUE AUBIN**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 20 avril 2026, a étudié la demande de permis pour la construction d'un balcon en cour avant avec poteaux, retirer le vieux vinyle, installer le Tyvek et des planches 1 x 4 et poser le nouveau revêtement de vinyle.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Demmi Dolbec

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de construction du bâtiment situé au 207 rue Aubin. **ADOPTÉ**

#### **2026-155 RÉOLUTION — AUTORISATION DE DÉMOLITION – IMMEUBLE SIS AU 349 RUE WARNER**

CONSIDÉRANT QUE la demande de démolition de l'immeuble situé aux 349, rue Warner a été dûment déposée conformément au *Règlement numéro 867 sur la démolition d'immeubles*;

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition, lors de sa séance tenue le 20 avril 2026, a rendu une décision favorable à la démolition, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues au *Règlement 867* et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des documents requis ont été présentés et déposés au dossier;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

- a) D'AUTORISER la démolition de l'immeuble situé au 349, rue Warner, conformément à la décision rendue par le comité de démolition le 21 avril 2026 et au *Règlement 867 sur la démolition d'immeubles*;
- b) DE CONFIER à la Direction générale et au Service d'urbanisme le suivi administratif nécessaire à l'émission des permis afférents et à la mise en œuvre de la présente résolution;
- c) D'EXIGER que les travaux de démolition soient réalisés conformément aux normes applicables en matière de sécurité, de salubrité et de protection de l'environnement.

**ADOPTÉ**

**2026-156                    RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN  
PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE  
FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES,  
SPORTIVES ET DE PLEIN AIR**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Normand Graillon

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE LA Ville de EAST Angus autorise la présentation du projet d'un toit sur la patinoire du Parc Nicol au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de East Angus à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville de East Angus désigne monsieur Étienne Bouchard, directeur des loisirs et de la vie communautaire comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉ**

**2026-157                    ADJUDICATION DE CONTRAT – LOCATION SURFACEUSE**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjudge le contrat de location d'une surfaceuse pour l'aréna Robert-Fournier à l'entreprise Zamboni Robert Boileau inc. pour un montant de 32 490,64 \$ excluant les taxes, tel que prévu dans le contrat de location du 14 avril 2026.

**ADOPTÉ**

**2026-158 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES EFFECTUÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale dépose au Conseil la liste des embauches effectuées conformément aux pouvoirs administratifs applicables et aux règles de gestion en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette liste identifie les personnes embauchées, les postes visés, les statuts d'emploi ainsi que les dates d'entrée en fonction;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte du dépôt de cette liste aux fins de traçabilité administrative;

CONSIDÉRANT QUE le dossier est présenté au Conseil sous la pièce jointe embauche avril 2026 ;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des embauches effectuées telle que présentée au Conseil. **ADOPTÉ**

**La conseillère Sabrina Denault Lapointe quitte l'assemblée, il est 19 h 35.**

**2026-159 DONS ET COMMANDITES – AVRIL 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la politique de dons et commandites en avril 2026.

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été analysées selon les barèmes de la politique.

Proposé par la conseillère Demmi Dolbec

Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville verse les montants suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Montant versé</b>
Relève du HSF / Projet Dans mon sac à dos	500 \$

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**La conseillère Sabrina Denault Lapointe revient à l'assemblée, il est 19 h 37.**

**2026-160 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

**Il est unanimement résolu**

QUE le conseiller Mathieu Skelling soit nommé maire suppléant afin de siéger au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, jusqu'au 2 novembre 2026. **ADOPTÉ**

**2026-161                    ADOPTION RÈGLEMENT 888 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 745**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Normand Graillon  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE le règlement numéro 888 intitulé « Règlement 888, modifiant le Règlement  
de zonage numéro 745 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2026-162                    ADOPTION RÈGLEMENT NO 893 SUR LE REJET DES EAUX  
USÉES DANS UN RÉSEAU D'ÉGOUT OU DANS UN COURS  
D'EAU DE LA VILLE DE EAST ANGUS**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling  
Appuyé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE le règlement numéro 893 intitulé « Règlement 893 sur le rejet des eaux usées  
dans un réseau d'égout ou dans un cours d'eau de la Ville de East Angus » soit  
adopté. **ADOPTÉ**

**2026-163                    ADOPTION RÈGLEMENT 894 SUR L'OCCUPATION ET  
L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE le règlement numéro 894 intitulé « Règlement 894 sur l'occupation et  
l'entretien des bâtiments » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2026-164                    AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 895 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 745**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Antoni Dumont, avec demande de  
dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement  
numéro 895 intitulé « Règlement 895 modifiant le règlement de zonage numéro  
745 » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2026-165                    ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 895  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745**

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe  
Appuyé par le conseiller Normand Graillon  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE le projet de règlement numéro 895 intitulé « Règlement 895 modifiant le  
règlement de zonage numéro 745 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2026-166                    DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU  
PROJET DE RÈGLEMENT 895 ET DU PPCMOI-118**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller le conseiller Mathieu Skelling  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que l'assemblée publique de consultation du projet de règlement 895 et du PPCMOI 2026-118 soit fixée au 25 mai 2026 à 13 h 30, à l'Hôtel de Ville de East Angus.

**ADOPTÉ**

**2026-167 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 896 – CONTRÔLE INTÉRIMAIRE**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Normand Graillon, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 896 intitulé « Règlement 896 sur le contrôle intérimaire » sera présenté pour adoption.

**ADOPTÉ**

**2026-168 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 896 SUR LE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE le projet de règlement numéro 896 intitulé « Règlement 896 sur le contrôle intérimaire » soit déposé.

**ADOPTÉ**

**Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

**2026-169 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 00.

**ADOPTÉ**

**Guillaume Landry, maire  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

**Certificats de crédit disponibles**

Numéro	Nom
2026-149	Approbation des comptes
2026-153	PIIA – 73 rue Victoria
2026-154	PIIA – 207 rue Aubin
2026-157	Adjudication de contrat – Location surfaceuse
2026-159	Dons et commandites – Avril 2026